Stages/association pendant la licence

Par **Guillaume81**, le **14/05/2018** à **22:11**

Je rentre l'année prochaine en L1 de droit et je consulte souvent des forums étudiants.

À plusieurs reprises j'ai pu voir que faire des stages ou rejoindre une association pouvait être un plus pour la suite de mes études, et je souhaiterai avoir quelques réponses à certaines questions :

Comment se passent les stages ? Durent ils toute l'année ou peuvent t'ils être plus court ? Peut on les faire dans n'importe quel domaine concernant le droit ? Chez un avocats, un notaire, un palais de justice ect...?

Quelle genre d'association pouvons nous rejoindre ?

En quoi ces stages ou rejoindre une associations peuvent ils être un plus pour la suite de nos études ?

Peut on faire les deux en même temps ? Rejoindre une association et faire un stage ?

Le stage doit il être forcément conventionné ?

Et enfin peut on demander à notre maître de stage ou au directeur de l'association de modèler notre emploi du temps en fonction de notre emploi du temps scolaire ?

Par **Xdrv**, le **14/05/2018** à **22:42**

Bonjour Guillaume,

Tout d'abord félicitations, il est rare pour un jeune lycéen d'être aussi curieux sur ce genre de questions :

Au début vous allez faire des stages d'observation non rémunérés, autrement dit le stage consiste à intégrer la profession pour voir de l'intérieur, la réalité du métier.

Le stage peut se faire chez n'importe qui, pas nécessairement en droit. Par exemple j'effectue cette année un stage en entreprise et pourtant je suis en droit, l'un n'empêche pas l'autre.

S'agissant des associations j'en ai plusieurs en tête mais la liste n'est pas exhaustive : certaines sont propres à l'université comme les associations étudiantes qui vont organiser le

gala de l'université, les associations d'éloquence, etc. D'autres sont extérieures, par exemple auprès des TGI il existe souvent des associations d'accès au droit visant à aider et conseiller des personnes défavorisées.

Ces expériences sont un plus car ils démontrent dans 99% des cas une motivation de l'étudiant. Ce n'est peut être pas grand chose en soi mais je vous garanti qu'un CV vierge fait toujours mauvaise impression. Les jobs d'été et les stages seront vos premières lignes de CV, cela permet de l'étoffer et de commencer à mettre des expériences en lien avec votre domaine d'études.
Au delà du CV le stage permet de vérifier l'intérêt que vous portez à telle ou telle profession, généralement c'est quitte ou double : ou c'est un coup de coeur pour la profession, ou cela provoque un changement de plans.

Il est sans doute possible de jongler avec le stage et l'association mais attention, il ne faut pas les faire passer avant les cours et le travail personnel ! Peut être que commencer en L1 c'est un peu tôt. Personnellement j'ai effectué mes premiers stages en L3 et ce n'est pas du tout une exception.

Le stage doit obligatoirement être conventionné mais pas nécessairement rémunéré. Pour un stage d'observation je vous déconseille de demander une rémunération. A titre d'exemple j'effectue cette année, fin de M1, mon premier stage rémunéré donc vous avez le temps.

Je ne sais pas si c'est comme ça dans toutes les universités mais le stage, à Bordeaux, doit faire au moins 2 semaines et ne pas se dérouler durant une période de cours, sauf autorisation de la direction. L'idéal est donc de faire vos stages pendant les vacances. Souvent ce sera entre mai et fin juin car c'est dans ces eaux là que l'année scolaire se termine.

Par **Guillaume81**, le **15/05/2018** à **18:58**

D’accords merci est peut on faire se stage à l’étranger tout en restant dans l’UE ?

Par **Xdrv**, le **15/05/2018** à **21:30**

Oui bien sûr, mais avant de songer à partir à l'étranger assurez vous de maitriser d'abord le français ....

Par **Guillaume81**, le **16/05/2018** à **18:40**

Oui merci, je le sais pourtant il faut que je me relise mais je n’y pense jamais

Par **juliette**, le **08/06/2018** à **10:38**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Bonjour,

Plusieurs intérêts aux stages:
- découvrir des métiers
- remplir le CV
- avoir plus de chance d'obtenir un master 2
- se constituer un réseau professionnel

Outre les stages vous pouvez également faire du bénévolat. par exemple dans des associations de consommateurs (UFC que Choisir …)

Par **YoopiUber**, le **08/06/2018** à **14:26**

Pour les associations, cela dépend effectivement de quel genre de structure vous souhaitez rejoindre.

Les BDE (Bureau Des Etudiants, mais ils peuvent avoir d'autres noms) se chargent de l'animation étudiante de l'Université, en général ils organisent des soirées ou le gala de fin d'année, des parrainages (entre des étudiants confirmés et des nouveaux arrivants) et parfois mènent des actions caritatives.

Il y a des associations plus sérieuses, si l'on peut dire (car les BDE ne sont pas moins nécessaires et rendent la vie étudiante bien plus supportable ahah), qui vont organiser des conférences par exemple. Elles peuvent être un réseau d'étudiants entre plusieurs établissements, à l'intérieur d'un établissement, ou même une association de Master (en général Master 2), elles vont dans ce cas essentiellement s'intéresser à sa promotion et à lui construire une réputation.

Certaines associations extérieures gravitent autour des Facultés, comme celles proposant de l'aide au devoir pour les plus jeunes ou des événements sportifs, mais aussi les cliniques ou points d'accès au Droit (sortes de comptoirs d'orientation vers des professionnels, tenus par des étudiants).

DANS TOUS LES CAS, c'est toujours un plus de rejoindre une association, déjà parce que c'est plaisant en soi, mais pas que, car cela permet :
• de rencontrer des personnes du monde universitaire ou d'ailleurs, et de développer un réseau ;
• de faire vivre de Faculté et d'y être reconnu (notamment par le jury ;)) ;
• de développer de nouvelles compétences et donc de diversifier son profil ;
• de remplir son CV.

Personnellement, j'ai pu m'engager en tant que bénévole dans une association extérieure dès la L1. Il peut y avoir beaucoup d'autres raisons pour s'engager, mais j'espère t'avoir éclairé :)

Bonne admission en Droit !

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Guillaume81**, le **10/06/2018** à **22:27**

D’accord merci pour toutes vos réponses

Par **Maxime C**, le **29/07/2018** à **11:50**

Bonjour,

Tout d’abord, il me semble compliqué de faire un stage en L1 ou L2. Je pense que cela n’est possible et utile qu’à partir de la L3.

Marcu a bien différencié les possibilités de stages. Le stage est en effet obligatoirement conventionné, ce qui peut prendre du temps, et nécessite une certaine anticipation, surtout si vous voulez le faire en été.

En général, le premier stage est assez court car c’est un stage d’observation. Les stages longs sont rares, car doivent être rémunérés au-delà de deux mois. Par ailleurs, il est compliqué voire impossible d’en faire un en parallèle des études. Le mieux est donc de le faire sur le créneau avril-août.

Vous pouvez faire un stage en cabinet d’avocat, étude de l’huissier ou notaire, TGI, service juridique d’une entreprise ou d’une association. Le plus simple et cohérent est de viser une profession qui vous attire.

S’agissant des associations, il y a tout d’abord les associations étudiantes, organisant la vie du campus et des évènements. Il y par ailleurs des points d’accès aux droits, des associations d´aide aux victimes, d’aide à la réinsertion des personnes détenues, d’aide aux demandeurs d’asile. Il existe aussi le genepi si vous aimez le droit pénal.

Ces stages et bénévolats servent tout d’abord à compléter votre dossier et votre formation. Ils montrent une certaine ouverture au monde, un intérêt pour l’insertion professionnelle, le désir d’avoir un aperçu pratique du monde du droit. Ils servent aussi pour l’orientation, en cas de doute. Enfin, ils sont très utiles pour la sélection en master. Des notes moyennes peuvent être rattrapées par ces expériences.

Faire les deux en même temps me semble compliqué. Il est plus raisonnable de faire du bénévolat durant l’année universitaire, puis un stage durant les vacances. Le plus important reste votre formation.

Quant aux contraintes horaires, cela dépend. Disons qu’en principe, une association sera plus disposée à une certaine souplesse dans les horaires qu’un avocat. Il s’agit avant tout d’un investissement. Le but n’est pas d’avoir n’importe quel stage ou d’effectuer n’importe quel bénévolat juste pour remplir un CV. Il est préférable que cela soit cohérent avec votre personnalité et votre souhait d’orientation.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **marianne76**, le **29/07/2018** à **12:12**

Bonjour
[citation] Tout d’abord, il me semble compliqué de faire un stage en L1 ou L2. Je pense que cela n’est possible et utile qu’à partir de la L3.
[/citation]

Tout dépend si les étudiants font leur stage pendant les périodes de vacances je ne vois pas où est le problème.
Pour ma part j'arrive toujours à placer quelques étudiants que ce soit L2 ou L3 durant l'été dans des cabinets d'avocat.
Le retour est en général excellent

Par **Maxime C**, le **29/07/2018** à **12:18**

Bonjour,

Par compliqué, j’entendais compliqué d’en trouver un.

Par **marianne76**, le **29/07/2018** à **12:43**

Ah oui effectivement vous avez tout à fait raison

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés